



**Convention sur la  
diversité biologique**

**Mettre à jour les stratégies et plans d'action nationaux pour la  
diversité biologique conformément au Plan stratégique 2011-  
2020 pour la diversité biologique et aux Objectifs d'Aichi relatifs  
à la diversité biologique**

**Modules de formation (Version 2.1)**

## **Module 2**

**Le processus de planification de la  
diversité biologique :  
comment élaborer ou mettre à jour une  
stratégie et un plan d'action nationaux  
pour la diversité biologique**



## À propos de cette série

Ce module fait partie du dossier de formation sur la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le dossier de formation a été préparé à l'intention des correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique, ces personnes responsables de la mise à jour et de l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres planificateurs de la diversité biologique, notamment les personnes responsables des autres conventions liées à la diversité biologique. Le dossier est utilisé dans le cadre de la deuxième série d'ateliers régionaux et infrarégionaux en cours sur la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les modules sont affichés sur le site Web du Secrétariat de la Convention (<http://www.cbd.int/nbsap/training/>). Ce module et son contenu peuvent être utilisés en toute liberté à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source. Le Secrétariat aimerait recevoir un exemplaire du matériel préparé à l'aide de ces modules.

Une version antérieure de cette série a été préparée grâce à la contribution financière du FEM, dans le cadre du Programme de soutien à la planification en faveur de la diversité biologique du PNUE/PNUD, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies. Cette série a été mise à jour à la lumière des décisions de la dixième réunion de la Conférence des Parties et en utilisant de l'information provenant de la première série d'ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des institutions et des quatrièmes rapports nationaux, ainsi que des commentaires reçus sur les versions précédentes. Les commentaires sur cette série seront accueillis avec plaisir. Veuillez les acheminer à [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int).

Les désignations utilisées et la présentation de matériel dans ces modules ne constituent aucunement l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur la situation juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou ses autorités, ni sur le tracé de ses frontières et de ses limites territoriales.

Ceci n'est pas un document officiel de la Convention sur la diversité biologique.

Citation : Modules de formation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (2011) de la Convention sur la diversité biologique, version 2.1 – Module 1 : Introduction aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, Montréal, juin 2011.

<http://www.cbd.int>

## Table des matières

<b>A propos de ce module</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Principes directeurs et formes que peut prendre le NBSAP</b> .....	<b>4</b>
1.1: Principes directeurs	
1.2: Formes que peut prendre le NBSAP	
Encadré 1      Les NBSAP peuvent prendre différentes formes	
<b>2. Un processus itératif d'élaboration, de mise en œuvre et de mise à jour du NBSAP</b> ..	<b>8</b>
Figure 1      Principales étapes de la planification de la diversité biologique : un processus cyclique et évolutif	
2.1: Recenser et assurer la participation des parties prenantes	
Encadré 2      Le Groupe de travail et le Groupe consultatif sur la diversité biologique au Canada	
2.2: Évaluer la diversité biologique nationale et sa relation avec le bien-être humain	
2.3: Élaborer une stratégie	
Figure 2      Les étapes suivies pour l'évaluation et l'élaboration de la stratégie dans le cadre du processus de planification du NBSAP au Brésil	
Figure 3      Aperçu des étapes habituellement suivies pour mettre à jour un NBSAP	
2.4: Élaborer un plan d'action	
2.5: Mettre en œuvre le NBSAP	
2.6: Assurer un suivi et procéder à l'évaluation du NBSAP	
Encadré 3      Les Commissions d'examen indépendant du NBSAP en Finlande	
Encadré 4      Un exemple d'élaboration de rapport national ayant abouti à la révision du NBSAP	
2.7: L'établissement des rapports	
<b>3. Le financement du NBSAP</b> .....	<b>21</b>
3.1: Le financement des activités habilitantes	
3.2: Le financement de la mise en œuvre du NBSAP	
<b>Conclusion</b> .....	<b>22</b>

## Ressources

### Liste d'acronymes

CDB	Convention sur la diversité biologique
COP	Conférence des Parties (à la CDB)
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
NBSAP	Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSPB	Programme de soutien pour la planification de la diversité biologique
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

## A propos de ce module

Le présent module explique comment élaborer ou mettre à jour une stratégie et un plan d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP) – il s'agit du principal instrument appliquant la Convention au niveau national. La plupart des utilisateurs de ce module viennent de pays qui ont déjà élaboré un NBSAP (ou instrument équivalent), mais qui doivent bientôt réviser ou mettre à jour leur NBSAP.

A sa dixième réunion, tenue à Nagoya au Japon, la Conférence des Parties a adopté le nouveau Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, qui comprend les 20 Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Les Parties se sont ainsi engagées à réviser leurs NBSAP et à les adopter en tant qu'instruments de politique générale d'ici à 2015. Les Parties se sont aussi engagées à établir des objectifs nationaux, pour contribuer à la réalisation du Plan stratégique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et à faire rapport à ce sujet à la COP 11 ou la COP 12 (en 2012 ou 2014). Puisque le nouveau Plan stratégique vise à être un cadre pertinent pour tous les accords internationaux relatifs à la diversité biologique, la mise à jour des NBSAP donnera l'occasion de renforcer les synergies existant entre ces accords internationaux.

Le présent module donne un aperçu du processus de planification de la diversité biologique aux Parties qui n'ont pas encore élaboré un NBSAP et aux Parties qui se préparent à réviser leur NBSAP.

Le module souligne que le NBSAP doit être un processus dirigé au niveau national, un processus cyclique – le processus à sept étapes doit être répété périodiquement - et un processus évolutif – le processus, le contenu et la mise en œuvre du NBSAP sont ajustés par le biais d'une évaluation, de retours d'information et d'un apprentissage continu.

La première partie du module définit les principes directeurs applicables à l'élaboration et à la révision du NBSAP, conformément aux orientations données par la Conférence des Parties. Elle présente aussi les différentes formes et le contenu éventuels du NBSAP. La deuxième partie du module, qui constitue sa partie centrale, décrit, entre autres, le processus à sept étapes permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et de mettre à jour le NBSAP.

## 1. Principes directeurs et formes que peut prendre le NBSAP

### 1.1: Principes directeurs

Les principes d'élaboration et de révision du NBSAP sont énoncés dans la **décision IX/8 de la Conférence des Parties relative aux stratégies et plans nationaux pour la diversité biologique**<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Toutes les orientations figurent dans le Module 1 de la série de modules de formation, Encadré 3. Le texte intégral de la décision IX/8 de la Conférence des Parties peut être consulté à l'adresse : <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=11651>

- a) Les NBSAP sont des **outils d'application essentiels de la Convention**. Ils doivent **viser les trois objectifs de la Convention**:
- La conservation de la diversité biologique;
  - L'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique;
  - Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Les NBSAP peuvent aussi intégrer les objectifs établis au titre d'autres conventions internationales relatives à la diversité biologique.

- b) Le NBSAP **devrait mettre en avant et chercher à maintenir la contribution de la diversité biologique et des services écosystémiques** au bien-être humain (y compris les moyens de subsistance requis pour une bonne qualité de vie, une bonne santé, des bonnes relations sociales, une sécurité et une liberté de choix et d'action), à l'élimination de la pauvreté et au développement national, ainsi que les valeurs économiques, sociales, culturelles et autres valeurs de la diversité biologique.
- c) Le NBSAP est **un instrument stratégique visant à obtenir des résultats concrets**, et non pas une étude, un examen ou une publication scientifique demeurant dans un placard. Son rôle est de recenser et de hiérarchiser **les mesures nécessaires** pour parvenir aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique au niveau national, et d'établir un **plan qui explique comment ces mesures doivent être appliquées**.
- d) Pour être efficace, il est important que le NBSAP soit **élaboré, adopté et approprié de manière conjointe par toutes les parties prenantes concernées**. Pour cela, le processus du NBSAP doit être ouvert, participatif et transparent. Il est important également que le processus d'élaboration, de mise à jour et de mise en œuvre du NBSAP **bénéficie d'un soutien du gouvernement au plus haut niveau**.
- e) Le NBSAP **doit comprendre des mesures d'intégration de la diversité biologique** dans les politiques et les programmes sectoriels et intersectoriels. La conservation de la diversité biologique va bien au-delà de la gestion des aires protégées et de l'application des mesures de conservation. Une intégration est nécessaire pour parvenir aux objectifs de conservation, et encore plus nécessaire pour parvenir aux objectifs d'utilisation durable.
- f) **La planification de la diversité biologique est un processus à long-terme, un processus cyclique et un processus évolutif**. Il comprend une surveillance, une évaluation et une révision continues, qui tiennent compte des progrès accomplis, de l'évolution des circonstances et des enseignements tirés.

Quelles que soient les recommandations ou les lignes directrices utilisées dans le processus de planification de la diversité biologique (y compris les modules de formation), les principaux éléments qui conditionnent la réussite du NBSAP sont la participation des parties prenantes, l'adaptabilité et la créativité. Les gestionnaires des NBSAP doivent ainsi évaluer objectivement la situation particulière, les ressources spécifiques et les caractéristiques uniques propres à chaque pays, puis ils doivent identifier les objectifs et déterminer la meilleure façon de parvenir à ces objectifs, compte tenu de ces circonstances, ressources et caractéristiques spécifiques. Ceci

nécessite de l'imagination, quelque fois des nouveaux types d'activités, et parfois de rompre avec les pratiques antérieures, malgré les réticences.

## 1.2: Formes que peut prendre le NBSAP

Le NBSAP est souvent considéré comme un document ou un instrument unique. Bien souvent, le 'produit' visible du NBSAP est un seul document. Cependant, **les véritables 'produits' du NBSAP sont les principes, les priorités, les politiques, les instruments et les programmes que le pays a recensés comme moyens pour parvenir aux trois objectifs de la Convention** dans le pays concerné. Il peut être utile d'aboutir à un seul document, pour consolider et diffuser en même temps un ensemble d'éléments; de nombreuses Parties ont présenté leur NBSAP sous cette forme. Cependant, le NBSAP peut prendre d'autres formes également.

Plutôt qu'un seul document, le NBSAP peut aussi être constitué de plusieurs éléments autonomes mais complémentaires, qui permettent d'appliquer la Convention dans le pays concerné. **Le NBSAP peut ainsi être constitué d'une enveloppe ou d'un portefeuille** comprenant les mesures, les mécanismes et les procédures nécessaires pour parvenir aux objectifs du pays en matière de diversité biologique. Ces éléments peuvent être rassemblés et mis à disposition sur un site web (celui du centre d'échange national par exemple). Une telle approche permet d'ajouter des nouveaux éléments et de mettre à jour en permanence les informations disponibles, pour s'assurer que le NBSAP est un **processus dynamique** plutôt qu'un document laissé dans un placard. Une telle approche permet aussi d'éviter d'avoir à rédiger et à publier à nouveau l'intégralité du texte du NBSAP, lorsque quelques parties seulement doivent être actualisées. (L'encadré 1 ci-après présente trois formes éventuelles de NBSAP, utilisées au Brésil, en France et en Afrique du Sud. L'encadré 2 du Module 1 donne un résumé d'un plus grand nombre de NBSAP).

**Ce n'est pas la forme que prend le NBSAP qui est importante, mais plutôt, le fait que son rôle est de contribuer à mobiliser et à organiser les parties prenantes nationales concernées, afin de recenser, hiérarchiser et concrétiser les mesures d'application la Convention dans leur propre pays et d'intégrer les préoccupations relatives à la diversité biologique dans leur processus de planification sectorielle et intersectorielle au niveau national.**

### Encadré 1: Les NBSAP peuvent prendre différentes formes

**Le Brésil** a décidé que son NBSAP comprendrait : un cadre législatif pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation; des plans et programmes visant à améliorer les connaissances sur la diversité biologique; des mesures de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique; des mécanismes qui réglementent l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles connexes, et le partage des avantages découlant de leur utilisation. Ces éléments constitutifs n'ont pas été rassemblés dans un seul document, mais ils peuvent être consultés en ligne sur le site web du NBSAP, qui fait partie du centre d'échange national sur la diversité biologique.

Le NBSAP de **la France** comprend dix plans d'action sectoriels pour la diversité biologique; chaque plan d'action est coordonné par le ministère compétent. Un comité technique au sein du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer regroupe les chefs techniques de chaque plan d'action,

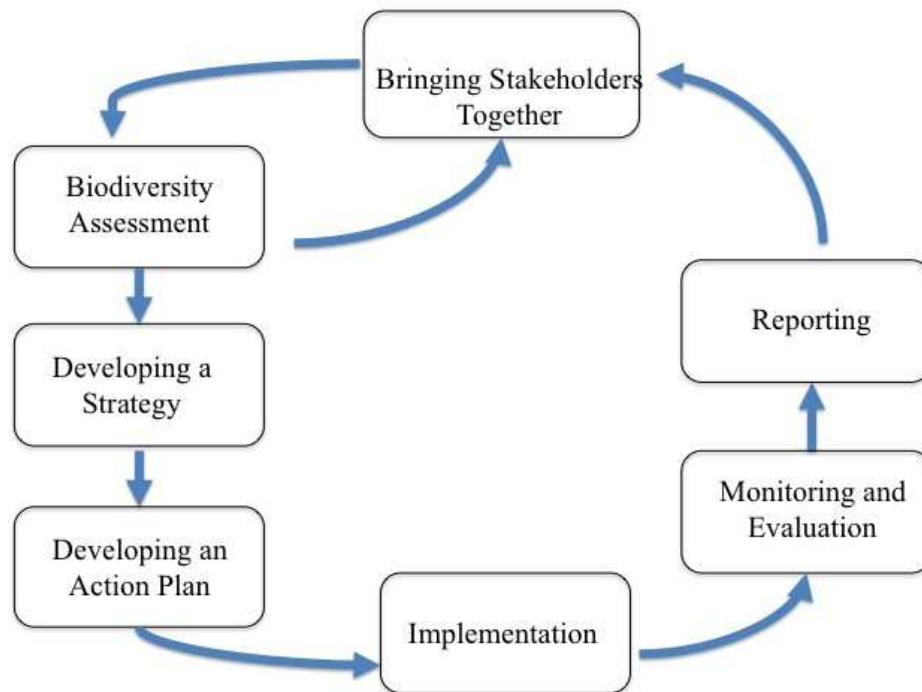
afin d'assurer leur mise en œuvre, ainsi qu'une cohérence d'action et un partage d'information.  
(Source : Quatrième rapport national de la France)

**L'Afrique du Sud** a mis en place un cadre politique et législatif relatif à la gestion de la diversité biologique, pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Parmi les principales mesures adoptées, figurent la Loi relative à la diversité biologique, qui établit l'Institut de la diversité biologique de l'Afrique du Sud, et le Cadre national relatif à la diversité biologique. Le Cadre national s'appuie sur le premier NBSAP du pays et sur l'Évaluation nationale spatiale de la diversité biologique, et vise à coordonner et à harmoniser les initiatives menées par de nombreuses parties prenantes dans le domaine de la conservation et de la gestion de la diversité biologique en Afrique du Sud, en vue de parvenir à un développement durable. (Source : quatrième rapport national de l'Afrique du Sud)

## 2. Un processus itératif d'élaboration, de mise à jour et de mise en œuvre du NBSAP

De nombreux pays qui ont élaboré un NBSAP au cours des dix dernières années ont suivi le processus de planification à sept étapes suggéré dans les Lignes directrices pour la planification nationale de la diversité biologique, établies par l'Institut mondial des ressources (WRI), l'UICN et le PNUE, et recommandées par la Conférence des Parties en 1995. Ces lignes directrices indiquent que la planification de la diversité biologique est un processus cyclique et évolutif, et illustrent ceci en décrivant les sept étapes à suivre dans un diagramme (voir la Figure 1). Les entités compétentes pour élaborer et mettre à jour le NBSAP doivent préciser comment ces étapes doivent être appliquées, au regard des circonstances particulières de leur pays et des ressources disponibles.

**Figure 1 : Principales étapes de la planification de la diversité biologique : un processus cyclique et évolutif**



*Figure 1 Basic Steps for Biodiversity Planning: A Cyclical and Adaptive Process*

Adapted from Miller, K. R. and S. M. Lanou. 1995. *National Biodiversity Planning: Guidelines Based on Early Experiences Around the World*. Washington D.C., Nairobi, Gland: WRI, UNEP, and IUCN.

**Le processus de révision d'un NBSAP suit les mêmes étapes recommandées pour élaborer le précédent NBSAP.** Puisqu'il s'agit d'un processus cyclique et évolutif, la révision et la mise à jour du NBSAP nécessiteront de réexaminer les sept étapes et d'adapter le contenu, les processus, les outils et les pratiques du précédent NBSAP, en s'appuyant sur les enseignements tirés. Bien que les étapes restent les mêmes, le processus de révision sera sans doute plus approfondi, plus complet et plus ciblé. Il sera aussi facilité grâce à l'expérience acquise dans le cadre de la précédente phase de planification et de mise en œuvre d'un NBSAP.

Cette précédente phase de planification et de mise en œuvre du NBSAP aura peut-être recensé des lacunes et des besoins nouveaux ou subsistants, recensé et assuré une participation pleine et entière des parties prenantes concernées, commencé à intégrer la diversité biologique à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs économiques concernés et/ou recensé des catégories de parties prenantes qui devraient faire partie du processus de planification et de mise en œuvre du NBSAP. D'autre part, le suivi et l'évaluation du précédent NBSAP auront peut-être généré des enseignements importants pour la nouvelle phase de planification et de mise en œuvre du NBSAP. De nombreux enseignements peuvent aussi figurer dans les quatrièmes rapports nationaux des pays.

Les paragraphes suivants donnent des précisions sur chacune des sept étapes du processus d'élaboration ou de mise à jour du NBSAP:



## 2.1: Recenser et assurer la participation des parties prenantes

Le processus d'élaboration et de révision du NBSAP devrait être dirigé par l'organisme chargé de l'application de la Convention sur la diversité biologique au niveau national. Cet organisme est souvent (mais pas toujours) le ministère ou agence de l'environnement du pays. Cependant, aucun organisme n'aura à lui seul toutes les informations et l'expérience requises, pour pouvoir élaborer un NBSAP. Même si c'était le cas, il est important d'assurer la participation de toutes les parties prenantes concernées, en raison du fait que leur engagement et leur participation sont essentiels pour assurer une mise en œuvre effective du NBSAP. Ainsi, **la première tâche consiste à recenser les principales parties prenantes qui devraient faire partie du processus d'élaboration ou de révision du NBSAP et de les réunir dans un même lieu.** La plupart des pays auront déjà effectué un tel processus. Cependant, **il est important de réexaminer cette première étape lorsque la mise à jour ou la révision du NBSAP est planifiée,** ou lorsque la l'élaboration d'un nouveau NBSAP est planifiée. Une telle démarche est nécessaire, car certaines parties prenantes auront peut-être été oubliées ou omises lors du précédent NBSAP et des nouvelles parties prenantes seront peut-être apparues depuis la mise en œuvre du premier NBSAP. Ceci peut se produire, par exemple, lorsque des ministères ou autres départements ministériels sectoriels n'ont pas contribué à l'élaboration du précédent NBSAP, mais se sont intéressés de plus en plus aux questions relatives à diversité biologique lors de la phase de mise en œuvre du précédent NBSAP.

Un nouvel examen de la première étape du processus d'élaboration du NBSAP permettra de répondre aux questions suivantes :

- Qui sont les parties prenantes? (Celles dont la contribution/participation permettra d'améliorer le NBSAP et sa mise en œuvre? Qui est affecté par l'érosion de la diversité biologique? Qui contribue à l'érosion de la diversité biologique? ...)
- Qui d'autre que ceux qui mettent en œuvre le NBSAP actuellement, devrait être associé au processus de planification?

Souvenez-vous que la réponse à ces questions devrait être donnée non seulement par ceux qui dirigent le processus d'élaboration ou de révision du NBSAP, mais aussi par les parties prenantes qui contribuent à ce processus. Le Module 5 donne des précisions sur la manière de choisir et d'assurer la participation des parties prenantes à l'élaboration du NBSAP.

*A la fin de cette étape, vous devriez avoir:*

- *Un petit groupe représentatif de parties prenantes qui souhaitent faire partie du comité/groupe de travail sur le NBSAP;*
- *Un grand nombre de participants qui participent au processus (plus élargi) – ces participants veulent être consultés, mais ils ne contribuent pas directement à la rédaction, l'organisation, la consultation .... (L'encadré 2 explique comment le Canada a réparti les rôles en matière d'élaboration du NBSAP et d'avis donnés sur son contenu);*
- *Les participants sont motivés pour faire partie de l'ensemble du processus, y compris la mise en œuvre du NBSAP;*
- *Les participants contribuent activement au processus – ils participent aux débats, fournissent des informations, cherchent des solutions et sont ouverts au dialogue...;*
- *Des nouvelles parties prenantes sont ajoutées au groupe de parties prenantes qui ont*

*contribué au précédent NBSAP; tout particulièrement, il est important d'ajouter des décideurs provenant de ministères clés (planification, finances,...), de ministères sectoriels, du secteur privé, d'ONG, de communautés autochtones et locales....*

### **Encadré 2 : Le Groupe de travail et le Groupe consultatif sur la diversité biologique au Canada**

Au Canada, les compétences en matière de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources biologiques sont partagées entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral. Un **Groupe de travail intergouvernemental sur la diversité biologique** a été créé, comprenant des représentants de chaque niveau de gouvernement, afin d'élaborer la Stratégie canadienne pour la diversité biologique. D'autre part, les propriétaires privés, les entreprises, les peuples autochtones, les organisations de protection de l'environnement, les instituts de recherche, les fondations et d'autres groupes jouent aussi un rôle essentiel en matière de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources biologiques. Un **Groupe consultatif national non gouvernemental sur la diversité biologique** a donc été créé pour fournir des avis au Groupe de travail.

**Source :** Canada NBSAP <http://www.cbin.ec.gc.ca/strategiestrategy/default.cfm?lang=eng>

## **2.2: Évaluer la diversité biologique nationale et sa relation avec le bien-être humain**

L'étape d'évaluation suivie dans le cadre de l'élaboration du NBSAP vise à dresser un inventaire des informations disponibles sur:

- a. L'état et les tendances de la diversité biologique et des ressources biologiques du pays, et la possibilité de réduire l'appauvrissement de chaque élément constitutif de la diversité biologique;
- b. Les facteurs d'érosion de la diversité biologique. A la fois des facteurs directs (changements dans les modes d'utilisation des sols, changements climatiques, espèces envahissantes, surexploitation, pollution) et des facteurs indirects (tels que les changements démographiques, dans les revenus et/ou les modes de vie, et les facteurs économiques, sociopolitiques, culturels, religieux et technologiques);
- c. La relation entre la diversité biologique et le bien-être humain dans le pays;
- d. Les lois, politiques, programmes et dépenses pertinents du pays en matière de diversité biologique, et la façon dont les différents instruments de politique générale peuvent aider à réduire l'appauvrissement de la diversité biologique;
- e. Les organisations nationales et les capacités humaines et techniques pertinentes du pays;
- f. Les enseignements tirés de la planification et de la mise en œuvre du précédent NBSAP (si votre pays élabore son deuxième ou troisième NBSAP);
- g. Les lacunes et besoins subsistants.

**La plupart de ces informations seront déjà contenues dans les quatrièmes rapports nationaux des pays.** Les points a) à c) ci-dessus auront été traités dans le chapitre 1 du rapport national, et les points d) à g) auront été traités dans les chapitres 2 et 3 du rapport. (L'encadré 5 du Module 3 donne une liste détaillée du type d'information pouvant être utile).

**L'évaluation ne devrait pas nécessiter des nouvelles recherches, mais devrait être axée sur une consolidation des informations existantes.** Ceci peut être réalisé en organisant un atelier

national d'évaluation de la diversité biologique, qui réunit des experts institutionnels et individuels. Les quatrièmes rapports nationaux des pays, les rapports thématiques établis au titre de la Convention sur la diversité biologique, et les rapports établis au titre d'autres accords multilatéraux relatifs à la diversité biologique, devraient contenir une grande partie de ces informations et sont un bon point de départ pour recueillir et consolider les informations requises. Ainsi, comme indiqué ultérieurement également, l'établissement des rapports devrait non seulement être une obligation à satisfaire à l'intention de la Conférence des Parties, mais aussi, devrait être utilisé dans le processus d'élaboration ou de révision du NBSAP, pour obtenir des informations concernant l'état et les tendances de la diversité biologique et surtout, concernant l'efficacité des mesures prises pour appliquer la Convention.

Le premier NBSAP de nombreux pays a inclus un mécanisme permettant d'effectuer une évaluation scientifique plus approfondie de l'état et des tendances de certains aspects de la diversité biologique nationale identifiés dans la première évaluation. Lors de la révision du NBSAP, les pays auront probablement une meilleure connaissance de leur diversité biologique nationale et de sa relation avec le bien-être et le développement humains. Ils connaîtront mieux également les lacunes subsistantes dans leurs connaissances sur la diversité biologique nationale. Ceci permettra de mieux orienter les travaux de recherche effectués au titre du NBSAP. **Lorsque des nouvelles connaissances/informations sont requises, celles-ci devraient être générées en même temps que d'autres activités entreprises au titre du plan d'action pour la diversité biologique, et non pas avant d'entreprendre ces activités.**

Les connaissances et informations consolidées dans cet exercice d'inventaire formeront une base pour **définir les buts et les objectifs** du NBSAP révisé. Elles aideront aussi à **définir les mesures requises** pour appliquer la Convention au niveau national. Ces informations seront cruciales également pour **promouvoir la cause** de la conservation, de l'utilisation durable et du partage équitable des avantages, au moyen d'une stratégie de communication du NBSAP et de ses éléments constitutifs. (Le Module 7 donne des précisions sur l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation du public).

De nombreux pays considèrent que le manque d'information sur la diversité biologique de leur pays est un obstacle important pour la planification de la diversité biologique. Bien que le manque de connaissances et d'information soit un problème important, il existe de **nombreuses sources d'information très utiles, autres que les ministères et les autorités gouvernementales s'occupant des questions d'environnement**. Ces sources incluent:

- D'autres départements/services gouvernementaux;
- Des organisations non gouvernementales (organisations de protection de l'environnement et autres organisations s'intéressant plus généralement aux questions de développement);
- Des universités;
- Des organismes des Nations Unies installés dans le pays;
- Des organisations non gouvernementales internationales de protection de l'environnement installées dans le pays – y compris l'UICN, Birdlife International, TNC, WWF, etc.;
- Des organismes de coopération en matière de développement installés dans le pays;
- Des centres CGIAR et autres établissements de recherche internationaux installés dans le pays.

A la fin de cette étape, vous devriez avoir:

- Une vue d'ensemble fiable (même si cette vue d'ensemble est basée sur un avis d'experts) sur les connaissances et les informations disponibles concernant l'état et les tendances de la diversité biologique nationale, les menaces pesant sur celle-ci et l'origine de ces menaces;
- Une bonne compréhension des raisons pour lesquelles la diversité biologique est importante pour votre pays, et des différentes facettes de cette importance;
- Une bonne compréhension du cadre législatif et administratif national et des capacités institutionnelles et humaines du pays;
- Une liste des lacunes et des besoins subsistants (liés à la mise en œuvre du précédent NBSAP ou à d'autres programmes relatifs à l'environnement).

### 2.3: Élaborer une stratégie

Une fois que les parties prenantes ont été recensées et que leur participation a été assurée (étape 1), et que les informations disponibles ont été consolidées (étape 2), le moment est venu d'élaborer la stratégie nationale pour la diversité biologique. **La stratégie est une déclaration qui énonce où le pays veut aller et quel chemin il va emprunter pour y arriver.** Afin de pouvoir élaborer une stratégie, le comité de planification de la diversité biologique doit se mettre d'accord sur une **vision** à long terme et sur les **principes** qui vont orienter le NBSAP. Il doit aussi **établir des priorités** pour la prochaine phase du NBSAP, et parvenir à un consensus sur des **objectifs** acceptables pour la prochaine phase du NBSAP.

- La **vision** énonce où le pays souhaite aller en ce qui concerne la diversité biologique et sa relation avec le bien-être humain, en décrivant par exemple dans quel l'état le pays souhaite léguer la diversité biologique aux générations futures. La vision constitue une base pour une planification et une action à long terme. Elle devrait être attractive et inspirer une volonté de coopérer.

**Figure 2 : Étapes suivies pour l'évaluation et l'élaboration de la stratégie, dans le cadre du processus de planification du NBSAP au Brésil**

Ce diagramme, extrait du site web du NBSAP au Brésil, décrit les différentes étapes qui ont été suivies:

**Évaluation:**

- Examen de la diversité biologique par biome;
- Examen du cadre législatif, des capacités institutionnelles et des dispositions de la Convention sur la diversité biologique;
- Consultations menées au niveau sectoriel et étatique.

**Élaboration de la stratégie:**

- Synthèse de l'inventaire effectué;
- Premier projet de texte de la stratégie;
- Réunions régionales;
- Réunions de la Commission nationale de la diversité biologique;
- Deuxième projet de texte de la stratégie;
- Atelier national;
- Version finale du texte de la stratégie, approuvée par la suite par le Parlement et adoptée comme loi nationale.

Les éléments constitutifs de la stratégie (c'est-à-dire, les **priorités**) ont été recensés comme suit:

- Les connaissances sur la diversité biologique;
- La conservation de la diversité biologique;
- L'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique;
- La surveillance, l'évaluation, la prévention et la réduction des incidences défavorables sur la diversité biologique;
- L'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles connexes, et le partage des avantages;
- L'éducation, la sensibilisation du public, l'information et la diffusion des informations sur la diversité biologique;
- L'amélioration du cadre législatif et institutionnel relatif à la gestion de la diversité biologique.



- La déclaration de **principes** énonce **les valeurs et les croyances** qui sous-tendent le NBSAP. Il appartient à chaque pays de déterminer quels sont les principes appropriés, à la lumière des circonstances particulières du pays, des caractéristiques uniques de sa diversité biologique, et des problèmes spécifiques recensés dans chaque pays. **Ces principes peuvent inclure** : l'importance que revêt la diversité biologique; les avantages qu'elle procure en termes de sécurité et de bien-être de la population; le rôle qu'elle joue à l'heure actuelle dans l'économie nationale et le rôle qu'elle pourrait jouer dans la réalisation des objectifs nationaux de développement; la nécessité d'assurer une participation de toutes les parties prenantes; le principe selon lequel une intégration est essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre du NBSAP; l'importance de l'éducation et de la vulgarisation, entre autres principes.
- Les **priorités** énoncées sont **les questions les plus préoccupantes** qui peuvent être raisonnablement traitées pendant la période couverte par le NBSAP. Parmi ces priorités, figurent les plans sectoriels et intersectoriels ciblés, en vue de leur intégration. Certaines décisions peuvent être difficiles à prendre, en particulier lorsque plusieurs problèmes cruciaux ont été recensés dans l'évaluation. Il est essentiel, cependant, d'être réaliste et d'avoir une approche ciblée, quitte à traiter ultérieurement certaines questions préoccupantes. Il est préférable, en effet, de recenser les problèmes clés et d'accomplir des progrès pour chacun d'entre eux, plutôt que de disperser les efforts prodigués et les ressources utilisées, au risque de devenir inefficace sur tous les fronts.
- Les **objectifs** du NBSAP sont **les objectifs nationaux** établis, conformément aux nouveaux objectifs internationaux énoncés à la COP 10. Ces objectifs doivent être établis en même temps que les indicateurs correspondants. (Le Module 4 donne des précisions sur l'élaboration des objectifs).

La figure 2 indique comment les étapes d'évaluation et d'élaboration de la stratégie ont été suivies dans le processus de planification du NBSAP au Brésil.

Une fois que le projet de stratégie a été élaboré, le moment est venu d'élaborer un plan d'action correspondant. **Les étapes suivies pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action peuvent être itératives** – cela signifie qu'il y aura sans doute un va-et-vient entre ces deux étapes du NBSAP. Certains pays préfèrent même procéder à ces deux étapes en même temps. Ainsi, certains pays mènent des consultations publiques ou un dialogue national après l'élaboration de leur stratégie, tandis que d'autres pays mènent ces consultations après avoir élaboré leur stratégie et leur plan d'action. Il appartient au Groupe de travail sur le NBSAP de chaque pays de décider quel est le meilleur processus, au vu de leurs circonstances particulières.

#### 2.4: Élaborer un plan d'action

Les principes et les priorités énoncés dans la stratégie doivent être concrétisés par une série d'activités entreprises pendant la période de mise en œuvre du NBSAP, afin de parvenir à ses buts et ses objectifs. Le plan d'action constitue ainsi *l'outil de mise en œuvre* du NBSAP. Il indique *comment nous allons arriver à l'endroit où nous souhaitons aller*.

Le 'NBSAP' se compose habituellement d'une 'stratégie' et d'un 'plan d'action'. Le Module 1, Encadré 4, donne un aperçu d'un NBSAP, conformément aux orientations fournies par la Conférence des Parties. La Figure 3 ci-après donne un aperçu des étapes habituellement suivies

pour mettre à jour un NBSAP. Cependant, la structure définitive d'un NBSAP et les étapes suivies pour son élaboration diffèrent selon les pays.

L'élaboration d'un plan d'action comprend donc :

- a. Le recensement **des mesures requises** pour réaliser les buts, les objectifs et les cibles du NBSAP, tels qu'énoncés dans la stratégie. Ces mesures découlent des priorités établies pendant l'étape d'élaboration de la stratégie (ainsi, si la stratégie établit comme priorité la sensibilisation des jeunes aux questions relatives à la diversité biologique, le plan d'action devrait comprendre une activité visant à réaliser cet objectif; ou bien, si la stratégie établit comme priorité une pêche nationale viable, alors le plan d'action devrait comprendre des mesures telles que des quotas de pêche, une réglementation du matériel de pêche, la création d'aires marines protégées ou de réserves de pêche, ou toute autre mesure jugée appropriée dans le contexte particulier du pays).

**Figure 3 : Aperçu des étapes habituellement suivies pour mettre à jour un NBSAP**



Le contenu d'un plan d'action peut comprendre :

- L'élaboration, la modification et l'application des politiques publiques, de la législation et des arrangements institutionnels;
- L'élaboration ou la modification de règlements et procédures;
- L'utilisation d'approches et d'outils tels que l'évaluation stratégique de l'environnement, y compris la diversité biologique, aux fins d'intégration;
- La mise en place d'un programme de renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement;
- Des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public;
- Des activités de recherche;
- Des activités de mobilisation des ressources;
- La création et/ou l'amélioration du centre d'échange national;
- La protection des écosystèmes vulnérables;
- L'élaboration d'indicateurs.

(Le Module 1 apporte des précisions sur la décision IX/8 de la COP 9, qui donne des orientations sur le contenu et le processus d'élaboration du NBSAP).

Les **politiques générales** recensées dans le plan d'action sont celles qui permettront, le plus démocratiquement et efficacement possible, de répondre aux priorités énoncées dans le NBSAP. Il est important, ici, d'évaluer dans quelle mesure le NBSAP et les politiques générales nationales connexes – telles que la politique nationale de développement durable, la politique nationale de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ou les politiques générales énoncées dans les plans nationaux de réduction de la pauvreté – peuvent se soutenir mutuellement. Il est important également de créer des synergies avec les politiques générales énoncées dans le cadre de l'application d'autres accords multilatéraux relatifs à la diversité biologique au niveau national.

- b. Une programmation**, qui nécessite de répondre aux questions suivantes :
- **Qui fait quoi?** – Quelles organisations (publiques ou privées) seront chargées de mener à bien quelles activités au titre de la stratégie?
  - **Où?** – Dans quels biomes, régions, ou autre catégorie géographique nationale, seront menées les activités prioritaires du NBSAP? (si la stratégie ne les a pas déjà définis)
  - **Quand?** – Quel sera le calendrier des activités, quelle sera la durée prévue pour chaque activité, quels progrès doivent être accomplis par chaque activité avant le prochain processus de révision du NBSAP, et quels principaux jalons doivent être établis pour s'assurer que les enseignements tirés de la mise en œuvre du NBSAP seront disponibles lors du prochain processus de révision?
  - **Comment?** – Quelles ressources (humaines, institutionnelles, en infrastructure et financières) seront allouées à quelles activités?
- c.** Le recensement et la mobilisation des **ressources humaines, techniques et financières** nécessaires pour mener à bien ces activités. (Le Module 6 explique comment élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre du NBSAP).

Certains pays **considèrent par erreur que la partie 'plan d'action' du NBSAP est constituée d'une liste de projets qu'ils souhaiteraient entreprendre**. Bien que les premières étapes du processus de planification de la diversité biologique permettent d'identifier différents besoins non satisfaits qui peuvent servir de base pour des propositions



de projets, le plan d'action du NBSAP doit prévoir des **mesures qui seront appliquées**. Certaines ressources humaines, techniques et financières auront déjà été identifiées et allouées. Cependant, pour s'assurer que toutes les ressources nécessaires sont mobilisées, le NBSAP doit établir des plans précis. Il est donc recommandé que le NBSAP comprenne :

- **Un plan de création de capacités et une évaluation des besoins technologiques;**
- **Un plan de mobilisation des ressources financières propre à chaque pays.** (Le Module 6 donne des orientations plus précises à cet égard).

- d. Le recensement des **structures de coordination nationale** chargées d'assurer la mise en œuvre et le suivi du NBSAP.
- e. L'amélioration du **centre d'échange national** sur la diversité biologique, afin d'encourager le partage des connaissances et des compétences requises pour la mise en œuvre du NBSAP.
- f. L'élaboration d'une approche de **suivi**, y compris d'**indicateurs** au regard desquels les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux seront mesurés et communiqués. Des travaux approfondis sur l'élaboration des indicateurs peuvent faire partie du processus d'élaboration du NBSAP, ou d'un processus ultérieur, ou des deux à la fois.

Étant donné la nature concrète du plan d'action, il est probable que son élaboration permettra de déterminer le caractère réaliste et réalisable (ou non) de la stratégie, et pourra aboutir à une révision ou un ajustement de la stratégie, afin que celle-ci soit réaliste et réalisable, en fonction du temps et des ressources alloués, et au regard du contexte socioéconomique et politique du pays. On doit donc s'attendre à ce que les étapes d'élaboration de la stratégie et du plan d'action soient itératives, dans le processus de planification du NBSAP.

## 2.5: Mettre en œuvre le NBSAP

Mettre en œuvre le NBSAP nécessite d'appliquer le plan d'action de la manière convenue et dans l'espace de temps imparti. La mise en œuvre se fera sur plusieurs fronts et sera effectuée simultanément par plusieurs acteurs. A titre d'exemple :

- L'élaboration, la négociation et l'adoption des mesures législatives et administratives seront prises en charge par les fonctionnaires et les politiciens;
- Les activités scientifiques et de recherche prévues dans le plan d'action seront réalisées par des experts scientifiques provenant d'établissements universitaires ou d'instituts de recherche;
- Des projets spécifiques menés dans des biomes particuliers et/ou dans des secteurs économiques spécifiques, ou avec des parties prenantes spécifiques, pourront être réalisés par des ONG nationales ou internationales, ou par des autorités locales;
- Les activités d'éducation et de sensibilisation du public pourront être prises en charge par les établissements d'enseignement.

Un élément essentiel pour assurer le succès de la mise en œuvre du NBSAP est de mettre en place **une unité de gestion efficace du NBSAP**, qui aura à tout moment une vue d'ensemble fiable et

complète de l'état d'application du NBSAP, des nouvelles questions soulevées, des ajustements à faire lors de la mise en œuvre, et des besoins à satisfaire lors de la prochaine révision du NBSAP. Cette unité de gestion pourra aussi suivre l'évolution des connaissances susceptibles d'être intégrées dans la stratégie de communication du NBSAP et dans le contenu des rapports à établir. **Cependant, le fait que les gestionnaires du NBSAP doivent avoir une bonne vue d'ensemble de l'état d'application du NBSAP ne signifie pas pour autant qu'ils doivent centraliser ou contrôler les activités liées à la mise en œuvre du NBSAP.** Le NBSAP est un partenariat au sein duquel les partenaires devraient avoir l'autonomie nécessaire pour mener à bien les activités de la meilleure façon selon eux et afin d'utiliser au mieux leurs compétences. La mise œuvre du NBSAP est un processus itératif et cyclique, en vertu duquel les plans d'action successifs sont convenus d'un commun accord, sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du NBSAP et des résultats obtenus par les mécanismes de suivi et d'évaluation qui font partie intégrante de ce processus.

Lors de la phase de mise en œuvre du NBSAP, le nombre de parties prenantes, y compris celles qui n'ont pas encore été identifiées ou associées au processus, sera probablement modifié (certaines parties prenantes contribueront moins au processus, tandis que d'autres y contribueront plus). La mise en œuvre du NBSAP attirera probablement l'attention d'organismes du gouvernement, du secteur privé et de la société civile qui opèrent dans des secteurs économiques ou politiques qui sont tributaires de la diversité biologique, ou qui ont un impact sur celle-ci. Ceci doit être encouragé et toutes les dispositions doivent être prises pour assurer une participation de ces parties prenantes et d'autres parties prenantes au processus de mise en œuvre du NBSAP, afin de connaître leurs points de vue et de comprendre leur relation avec la diversité biologique, de telle sorte que les parties prenantes puissent contribuer pleinement à la mise en œuvre du NBSAP et/ou qu'elles contribuent pleinement au prochain cycle de révision du NBSAP.

## 2.6: Assurer un suivi et procéder à l'évaluation du NBSAP

Les gestionnaires du NBSAP doivent être capables d'évaluer l'efficacité des activités entreprises au titre du plan d'action, et de consolider et de valider les résultats obtenus, afin d'avoir une base fiable sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour engager le processus de révision et de mise à jour du NBSAP. Il est important également d'assurer un suivi et de procéder à une évaluation du processus d'élaboration et de mise en œuvre du NBSAP lui-même (à savoir, qui a participé, quels ont été leurs rôles, comment ont été prises les décisions, quand et comment ont été menées les consultations publiques, comment ont été abordées les nouvelles parties prenantes, etc.), afin de pouvoir améliorer le processus et le rendre plus efficace. Les informations recueillies dans le cadre de ces évaluations seront extrêmement utiles pour établir les rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique et pour répondre à d'autres exigences éventuelles en matière de communication de données.

### Encadré 3 : Les Commissions d'examen indépendant du NBSAP en Finlande

Le Gouvernement finlandais a été le premier pays européen à adopter sa stratégie révisée pour la diversité biologique à la fin de l'année 2006. Les ministères finlandais de l'environnement, de l'agriculture et des forêts, du transport et des communications, et des affaires étrangères, ont commandé conjointement une évaluation de grande ampleur du premier NBSAP (1997-2005), en vue d'influencer sa révision. Cette

évaluation – menée en 2004-2005 par une équipe indépendante de chercheurs venant de plusieurs instituts de recherche finlandais – a utilisé 75 indicateurs. Ses objectifs étaient d'évaluer : l'état et les tendances de la diversité biologique en Finlande; l'efficacité du Plan d'action et son impact sur les tendances de la diversité biologique; la possibilité de réaliser l'objectif de 2010 et les nouvelles mesures requises.

L'évaluation a conclu que bien que le Plan d'action avait abouti à plusieurs changements positifs, les mesures prises à ce jour n'avaient pas été suffisantes pour mettre un terme à l'érosion de la diversité biologique en 2010. L'évaluation a montré que certains secteurs ne s'étaient pas pleinement engagés à protéger la diversité biologique dans leurs domaines.

Les résultats de l'évaluation ont inclus les recommandations suivantes:

- Des nouvelles mesures doivent être prises pour mettre un terme à l'érosion de la diversité biologique;
- La responsabilité de chaque secteur doit être mise en avant;
- Les mécanismes de suivi doivent être améliorés;
- Des systèmes de planification et d'information relatifs à la diversité biologique doivent être mis en place;
- Des mécanismes permanents de collecte de données et d'élaboration d'indicateurs pertinents, y compris sur l'interaction entre la société et la recherche, doivent être utilisés;
- Des mécanismes d'incitation sociale, culturelle et économique doivent être mis en place.

Ces résultats ont été utilisés pour élaborer le NBSAP révisé de la Finlande (2006-2016), intitulé 'Sauver la nature pour les hommes'. Le NBSAP révisé vise non seulement à mettre un terme à l'érosion de la diversité biologique mais aussi, à se préparer, d'ici à 2016, aux changements climatiques et à d'autres changements mondiaux susceptibles de menacer l'environnement de la Finlande.

Une Commission nationale regroupant tous les ministères et les groupes de parties prenantes concernées a coordonné l'élaboration de ce deuxième NBSAP. L'un des principaux objectifs du NBSAP révisé est d'accroître la responsabilité de chaque secteur. Le Plan d'action connexe prévoit 110 mesures d'application de la Stratégie nationale et indique quel ministère est chargé de l'application de chacune de ces mesures. Le Plan d'action est étroitement relié aux différents programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique. Un tableau relatif à la mise en œuvre du NBSAP est disponible en ligne et accessible au public depuis l'automne 2008.

*Source : Exposé présenté par le représentant de la Finlande à l'atelier de renforcement des capacités régionales en Europe, en matière de NBSAP et d'intégration de la diversité biologique, à Vilm, Allemagne, Avril 2008.*

Les mécanismes et procédures de suivi et d'évaluation doivent faire partie intégrante du plan d'action et doivent être mis en place au début de l'étape de mise en œuvre du NBSAP. La planification des projets comprend souvent l'élaboration d'un cadre logique, qui énonce des objectifs, des activités, des indicateurs, des moyens de vérification, des hypothèses de départ et des risques. L'élaboration d'un tel cadre peut être utile pour chaque série d'activités, afin d'assurer un suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des activités elles-mêmes, et afin de tirer des enseignements du processus de planification et de mise en œuvre du NBSAP, intégrés dans le prochain cycle de révision du NBSAP.

S'agissant des autres éléments constitutifs du plan d'action – tels que l'élaboration d'un cadre législatif et administratif, les activités de recherche scientifique, ou le renforcement des capacités –, un tel cadre logique ne sera pas toujours faisable ou approprié. Il est donc important d'identifier les données de référence et les indicateurs de progrès nécessaires pour pouvoir évaluer les activités entreprises et leur efficacité en termes de réalisation de leurs objectifs.

Lorsqu'une approche de suivi et d'évaluation est choisie, il est important de se rappeler que le suivi et l'évaluation devraient être **effectués de préférence par plusieurs parties prenantes, ou**

par des organes indépendants, afin d'assurer une exactitude et un équilibre des informations recueillies. L'encadré 3 décrit l'expérience de la Finlande en ce qui concerne l'évaluation de la mise en œuvre de son NBSAP.

## 2.7: L'établissement des rapports

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique doivent transmettre des rapports périodiques à la Conférence des Parties sur les mesures prises pour appliquer la Convention et sur l'efficacité de ces mesures<sup>2</sup>. Le modèle de rapport est décidé par la Conférence des Parties et conçu de façon à encourager les pays à examiner les mesures qu'ils ont prises pour appliquer les recommandations formulées par la Conférence des Parties dans ses décisions, dans les programmes de travail de la Convention, et dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

De nombreux pays ont indiqué que l'établissement de leur quatrième rapport national leur avait permis d'identifier des lacunes dans le NBSAP et des questions à examiner en priorité. En plus de l'établissement du rapport national, ce processus a donc fourni la base d'une proposition de révision du NBSAP. L'encadré 4 ci-après donne un exemple d'une telle expérience.

Outre le rapport national établi au titre de la Convention sur la diversité biologique, les pays peuvent être tenus d'établir d'autres rapports sur leurs politiques relatives à la diversité biologique ou sur l'application de la Convention sur la diversité biologique – à l'intention du Parlement ou des bureaux d'audit nationaux, par exemple. L'établissement d'un rapport donne l'occasion d'identifier des lacunes, des opportunités et des défaillances dans le cadre existant, et fournit une base pour la révision du NBSAP.

Le processus d'établissement des rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique (et tout autre rapport sur la planification de la diversité biologique et sur son efficacité) devrait être un processus national pleinement participatif, associant toutes les parties prenantes qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre du NBSAP.

### Encadré 4 : Un exemple d'établissement de rapport national ayant abouti à la révision du NBSAP

Le processus d'établissement du troisième rapport national du Brésil au titre de la Convention sur la diversité biologique, au début de l'année 2005, a permis de recenser des lacunes dans l'application de la Politique nationale sur la diversité biologique et a abouti à l'établissement d'un document comprenant un projet de révision de la Politique nationale sur la diversité biologique. Ce projet a été distribué aux parties prenantes et a fait l'objet de consultations publiques, par le biais du centre d'échange national. Les parties prenantes ont été invitées à recenser les omissions, les lacunes, les mesures prioritaires pour combler les lacunes, et les indicateurs de suivi. 780 propositions ont été reçues et consolidées dans un seul document, qui a été examiné lors d'un atelier national organisé en août 2005, auquel ont participé 130 représentants d'ONG, du secteur privé, d'instituts de recherche, des Etats et du gouvernement fédéral, et des membres de la Commission nationale de la diversité biologique. Cet atelier a recensé 494 propositions d'activités à

<sup>2</sup> Article 26 de la Convention sur la diversité biologique. Le Module [8] décrit le processus d'établissement des rapports nationaux.

entreprendre au titre de la stratégie et du plan d'action nationaux révisés pour la diversité biologique. A l'issue d'une période de consolidation et d'examen de six mois, les 'Lignes directrices et priorités du plan de mise en œuvre de la Politique nationale sur la diversité biologique', qui constituent la stratégie révisée et qui comprennent 142 activités, ont été approuvées en février 2006.

Source: [http://www.mma.gov.br/estruturas/chm/\\_arquivos/panbio%20final.pdf](http://www.mma.gov.br/estruturas/chm/_arquivos/panbio%20final.pdf)

La Conférence des Parties a décidé que les rapports nationaux seraient établis tous les quatre ans. Étant donné les liens qui existent entre l'établissement des rapports nationaux et la nécessité de mettre à jour les NBSAP, il est logique et rentable pour les pays de retenir un même cycle de quatre ans pour mettre à jour le NBSAP.

Il est utile, à de nombreux égards et pour de nombreux acteurs, de pouvoir consulter les rapports nationaux sur le site web officiel de la Convention sur la diversité biologique. A titre d'exemple, les gestionnaires du NBSAP dans chaque pays sont encouragés à examiner régulièrement les rapports d'autres pays, tout particulièrement ceux qui sont confrontés aux mêmes problèmes de diversité biologique. Ceci permet d'encourager l'échange d'information et l'apprentissage Sud-Sud. Des bonnes pratiques et idées provenant d'autres pays peuvent aider les pays qui envisagent d'élaborer leur NBSAP ultérieurement.

### 3. Le financement du NBSAP

Un financement est nécessaire pour deux catégories distinctes d'activités :

- a) L'élaboration ou la mise à jour du NBSAP et les activités habilitantes connexes, telles que la réalisation d'études de contexte, l'amélioration du centre d'échange et l'établissement de rapports;
- b) La mise en œuvre du NBSAP.

#### 3.1: Le financement des activités habilitantes

Le financement de l'élaboration ou de la mise à jour du NBSAP est habituellement pris en charge par le gouvernement du pays concerné et par le Fonds pour l'environnement mondial. Les pays reçoivent parfois également une aide bilatérale à cet effet. Dans le cadre de la cinquième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5), la stratégie pour la diversité biologique comprend, dans son cinquième objectif : « l'intégration des obligations prévues au titre de la Convention sur la diversité biologique dans les processus de planification nationaux, au moyen d'activités habilitantes ». Un montant à hauteur de 500 000 dollars pourra être alloué à chaque pays admissible pour de telles activités habilitantes, en tant que domaine d'intervention réservé, c'est-à-dire en dehors des allocations STAR de chaque pays.

Ces activités habilitantes pourraient couvrir non seulement la mise à jour et la révision des NBSAP, conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, mais aussi, l'établissement du deuxième rapport national sur la prévention des risques biotechnologiques et l'établissement du cinquième rapport national au titre de la Convention sur la diversité biologique. De plus, les activités habilitantes pourraient comprendre des activités liées à l'amélioration du centre d'échange, qui font généralement partie de la mise à jour et de la révision

des NBSAP.

Le FEM a indiqué plusieurs façons d'obtenir un financement pour les NBSAP et pour les cinquièmes rapports nationaux :

1. Un accès direct par le biais du Secrétariat du FEM;
2. Un accès par le biais d'un organisme d'exécution (PNUD, PNUE ou autre);
3. Pour les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, un accès par le biais d'un projet-cadre du PNUE.

Dans tous les cas de figure, les pays doivent soumettre une proposition comprenant une description détaillée des activités qui seront menées, ainsi que des coûts escomptés. Les demandes de financement devraient être transmises par le biais des correspondants opérationnels du FEM dans le pays concerné, en utilisant les formulaires de demande de financement établis par le FEM et ses organismes. Les formulaires et d'autres informations sur le financement sont disponibles à l'adresse : <http://www.cbd.int/nbsap/guidance-tools/finance/>

### **3.2: Le financement de la mise en œuvre du NBSAP**

Le financement de la mise en œuvre du NBSAP nécessite de mobiliser des ressources provenant de multiples sources; les NBSAP devraient donc prévoir des plans de mobilisation des ressources propres à chaque pays, dans le cadre du plan d'action (voir ci-dessus). Le Module 6 donne des orientations plus précises à cet égard.

## **Conclusion**

Le présent module a expliqué pourquoi l'élaboration et la mise en œuvre du NBSAP doit être un processus itératif et cyclique. Au début du processus, l'état et les tendances de la diversité biologique nationale ne sont pas entièrement connus, certaines menaces n'ont pas encore été identifiées et évaluées, les biens et les services fournis par la diversité biologique et les valeurs économiques et sociales de celle-ci ne sont pas encore bien connus, et de nombreux secteurs ne comprennent pas encore tous les liens qui existent entre leurs activités et l'état de la diversité biologique.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du NBSAP, des nouvelles données scientifiques fiables sont recueillies, les résultats obtenus par les politiques et les activités menées deviennent disponibles, le nombre et les catégories de parties prenantes augmentent, et des progrès sont accomplis en vue d'intégrer la diversité biologique à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Ces nouvelles données permettent d'étendre et d'affiner les politiques et les mesures adoptées, de repenser certaines politiques, d'assurer la participation de nouvelles parties prenantes, et de recenser les lacunes et les besoins subsistants. Des progrès sont accomplis pour certaines questions, ce qui permet d'examiner des nouvelles questions. Les contextes socioéconomique et politique plus larges peuvent changer.

Le NBSAP évolue en permanence, en raison de sa propre dynamique interne et de l'évolution du contexte extérieur. Il est donc nécessaire de l'examiner périodiquement et de le mettre à jour, afin qu'il demeure un instrument efficace et stratégique, permettant d'obtenir des résultats concrets, en orientant les politiques publiques et en générant des activités et des changements, pour parvenir

aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique au niveau national.

Comme indiqué plus haut, de nombreux lecteurs sont issus de pays qui ont déjà élaboré un premier NBSAP et qui ont tiré des enseignements de l'expérience acquise pendant cette première phase de mise en œuvre. Le défi que les pays doivent maintenant relever est de mettre à jour le NBSAP pour tenir compte de cette expérience. Le module a montré que le processus de mise à jour suit les mêmes étapes que celles de l'élaboration du précédent NBSAP, tout en bénéficiant de plus grandes capacités de recensement des principales questions soulevées et des priorités révisées, et d'une plus grande participation d'un plus grand nombre de parties prenantes.

## Ressources

- WRI National Biodiversity Planning: Guidelines Based on Early Experiences around the World (1995): <http://pubs.wri.org/nationalbiodiversityplanning-pub-2667.html>
- Lignes directrices du PNUE pour les études sur la diversité biologique de chaque pays (1995): <http://www.biodiv.org/doc/meetings/sbstta/sbstta-01/information/sbstta-01-inf-03-en.pdf>
- Le site web du Programme de soutien pour la planification de la diversité biologique contient du matériel très utile, y compris des lignes directrices et des modèles de planification de la diversité biologique: <http://www.undp.org/bpsp>
- Le site web de la Convention sur la diversité biologique permet d'avoir accès aux NBSAP: <http://www.cbd.int/reports/list.aspx?type=nbsap>



**Décennie des Nations Unies  
pour la biodiversité**